



Victime, mon agresseur s'en sort

Par **lagarde kevin**, le **31/03/2018** à **10:56**

bonjour,

hier, j'ai reçu enfin la décision du tribunal !!

je vous fais un petit "bref" :

mon père (gendarme, a qui je ne parle plus) suspens le permis de mon chef de chantier quand j'étais carleur (il y a 5 ans de cela), donc cette personne me met un coup de boule dans le nez et donc, me le casse, mais normalement moi qui est hyper-actif, et donc impulsif, pour une fois je ne répond pas par peur des représailles de mon père a la maison.

avec cela aujourd'hui j'ai donc le droit a un beau nez courbé et une belle cicatrice.

et enfin après 5 ans de rendez vous chez l'avocat, 1 800 € de dépensé dans cette affaire, et quelques audiences repoussé, j'ai enfin eu le décision du tribunal je vous donne le résumé de fin :

"Statuant publiquement, par jugement contradictoire et en dernier ressort;

REJETTE l'exception d'irrecevabilité;

DEBOUTE Monsieur Kévin LAGARDE de ses demandes;

CONDAMNE Monsieur Kévin LAGARDE aux dépends;

DIT qu'il n'ya pas lieu d'ordonner l'exécution provision.

Ainsi jugé . . ."

avec ceci j'ai eu le droit de la pars de mon avocat un certificat que je peu signer (je ne le ferai pas bien sur) pour dire que j'accepte le jugement.

ma question est la suivante :

es que c'est mon avocat qui est mauvais ? (car moi j'insulte l'ex de ma copine par téléphone je paye 250€ le mois d'après et la 5 ans après et en clair j'ai perdu de l'argent pour du vent)

que me conseillez vous pour réussir a au minimum avoir le remboursement de frais ?

y a t il un "dénie de justice" dans cette affaire ?

la justice me force t elle a faire ma propre justice ? (LOL)

merci a vous pour vos conseilles et reponses =)

Par **fabrice58**, le **31/03/2018** à **17:52**

Il n'y a pas "dénie de justice" dans cette affaire puisqu'il y a eu un procès.

la justice me force t elle a faire [votre] propre justice ? (LOL)

Cette interprétation n'engage que vous.

Votre avocat est-il mauvais ? On n'en sait rien, on n'a ici qu'une version raccourcie de l'affaire sans savoir ce qui s'est dit en audience.

Sinon, faites appel puisque la décision ne vous convient pas et changez d'avocat si vous n'êtes pas satisfait de ses services.

Par **lagarde kevin**, le **31/03/2018** à **23:08**

d'accord, je suis desolé c'est vrais que la le texte que je vous ai ecris a etais un peu mis sous la colere, j'en serai plus après l'appel de mon avocat mercredi apres midi.

le probleme il est que en clair ca fait 5 ans que j'attend et la decision a etais faite sur le fait que : "en 5 ans vous avez pu empiré l'état de votre nez (le recassé ou avoir des coups dessus etc...) "

se que je trouve nul c'est que justement d'après mon avocat il n'a pas arrêté de re-lancé le tribunal et c'est donc le tribunal qui a mis du temps a faire justice pour me retorquer que vue que ca fait longtemps on ne sait pas la verité . . . donc sincerement je me pose beaucoup de question =/